



Succession famille recomposé

Par **jeremyrich**, le **07/09/2014** à **17:03**

Bonjour,

je me suis marié deux fois et ai eu deux enfants avec ma première épouse et deux avec mon épouse actuelle.

J'ai cédé la maison de mon premier mariage à mon ancienne épouse (sans contribution financière). Mes deux premiers fils bénéficieront donc de cette maison.

J'ai reconstruit une maison avec ma nouvelle femme. Cependant, si je décède, mes 2 enfants + les 2 du premiers mariage auront des part de cette maison.

Je souhaite, du fait de leur héritage futur de la première maison, céder uniquement la nouvelle maison à mes deux derniers fils. Comment dois-je procéder ? Quelles sont les démarches possibles ?

En vous remerciant d'avance,
jérémy RICH

Par **domat**, le **07/09/2014** à **17:49**

bjr,

rien n'indique que vos enfants profiteront de la maison que vous avez laissé (vendu ou donné par acte notarié?) à votre première épouse.

en effet si votre première épouse est seule propriétaire de ce bien, elle peut en disposer donc à son décès, il est possible que ce bien ne soit plus dans son patrimoine.

et ce n'est pas un héritage puisque vous êtes toujours vivant.

de toute façon vos enfants du premier mariage et du second mariage sont vos héritiers réservataires, vous ne pouvez pas les déshériter.

vous pouvez en avantager certains, en donnant ou léguant la quotité disponible (1/4 de vos biens).

je vous conseille de voir un notaire pour lui exposer vos souhaits.

cdt